

Protection de l'environnement pour le tiers monde

Autor(en): **Stolz, Dinah**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **64 (1972)**

Heft 12

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-385681>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Protection de l'environnement pour le tiers monde

Par Dinah Stolz (IN-Press)

Pour les pays en voie de développement, l'enjeu, lors de la première Conférence internationale des Nations unies à Stockholm, sur l'environnement, n'est pas moindre que pour les nations industrialisées. Pour l'instant encore, la discussion des problèmes soulevés par la rapidité du progrès industriel et technique, est entourée de méfiance. Alors que les pays industriels, en évoquant le slogan «protection de l'environnement», songent essentiellement à l'élimination de la pollution et aux frais causés, les pays en voie de développement argumentent pour leur part que leurs problèmes sont bien plus élémentaires: leur accroissement démographique en flèche réclame dans un premier temps un minimum de niveau de vie. C'est pourquoi ils réclament de la part des pays industrialisés qu'ils n'entravent par aucune de leurs mesures de protection de l'environnement les possibilités de développement actuelles et futures du tiers monde – que ce soit l'économie, l'exportation de technologies appropriées ou encore le volume de leur aide au développement.

La protection de l'environnement et la politique de développement ne peuvent cependant pas être considérées comme des tâches qui se concurrencent. Les quelques réalités ci-dessous permettent de s'en rendre compte avec une rapidité effrayante:

- Si la pollution des eaux fait des mers des déserts biologiques, les réserves alimentaires seront détruites avant même qu'on ait eu le temps de les mettre au service de l'humanité croissante.
- Si les nations industrialisées sont les seules à convenir d'une législation sur la protection de l'environnement, il est parfaitement possible qu'une partie essentielle de l'industrie nuisible pour l'environnement émigre dans les pays en voie de développement. Les pays du tiers monde pourraient s'en féliciter en y voyant une impulsion supplémentaire à l'industrialisation, mais le budget biologique de la nature n'en serait pas sauvé pour autant.
- Si dès maintenant un nombre restreint de nations industrialisées détruisent complètement la nature par leurs poisons, il sera impossible d'assurer l'industrialisation de tous les continents et le plein emploi dans les pays en voie de développement.
- Si, à l'échelon international, on ne parvient pas à réaliser des conventions, ce sera toujours la nation qui s'en tiendra aux normes indispensables de la protection de l'environnement qui sera perdante en matière de concurrence sur les marchés mondiaux.

Bonn a élaboré des principes fondamentaux

C'est avec une intensité particulière que la République fédérale d'Allemagne s'est préparée à la discussion nécessaire de cet ensemble de problèmes. Sur demande du ministre fédéral de la Coopération économique, le Dr Erhard Eppler, un groupe de travail constitué spécialement à cet effet a élaboré onze principes fondamentaux concernant la coopération future avec les pays en voie de développement. Ils ont été consignés dans le «Rapport national rédigé en vue de la Conférence de Stockholm sur l'Environnement» organisée en juin par les Nations unies.

Parmi les passages les plus importants du Rapport, citons celui où l'on exige que les mesures prises par les nations industrialisées dans le cadre de la protection de l'environnement ne conduisent pas à une réduction de l'aide au développement. Aucun pays ne doit se voir autorisé à résoudre ou à négliger ses problèmes d'environnement au détriment d'autres pays. La protection de l'environnement ne doit pas non plus servir de prétexte pour pratiquer une politique qui aurait des répercussions restrictives sur le commerce mondial. Le gouvernement fédéral préconise pour sa part expressément que le principe de causalité, qui impose aux responsables de la détérioration de l'environnement les frais entraînés par l'élimination des dommages causés, et qui est également ancré dans le programme national d'environnement, soit reconnu à l'échelon mondial.

Dans l'optique de Bonn, la question de savoir si les pays en voie de développement ne pourraient pas se spécialiser pour les secteurs industriels pour lesquels, en raison de particularités géographiques ou autres, ils ne seraient pas exposés à des frais aussi élevés que ceux qu'ont à assumer les nations industrialisées au titre de la protection de l'environnement, revêt elle aussi une importance primordiale. Dans cet ordre d'idées, il conviendrait également d'analyser si l'on ne peut pas mettre au point des technologies adaptées aux conditions spéciales régnant dans les pays en voie de développement.

Dans le cadre de ce programme, les pays du tiers monde doivent être encouragés à coordonner leurs plans avec les prescriptions des pays industrialisés relatives à la protection de l'environnement. Le gouvernement fédéral pense ainsi pouvoir garantir que les prescriptions ne conduisent pas à des difficultés en matière d'exportation de marchandises dont la production est encouragée par l'aide au développement. Les principes fondamentaux élaborés par Bonn préconisent en outre de coordonner le plus étroitement possible le travail des organisations internationales. Cette tâche devrait être prioritaire par rapport à la création de nouvelles institutions internationales. Une importance de tout premier plan revient au principe qui affirme que les exigences de la protection de l'environnement et

de son aménagement devront systématiquement être respectées par les organisations compétentes en matière d'attribution de l'aide au développement multilatérale. Ce principe constituera également le fil directeur de la politique de développement pratiquée par Bonn.

Bibliographie

La Commune de 1871 – Colloque de Paris (mai 1971). Préface de Jacques Droz – Postface d'Ernest Labrousse. Les Editions ouvrières, 12, Av. Sœur-Rosalie, 75621 Paris Cedex 13. 325 pages. Prix: 24 fr. fr.

Le Colloque universitaire pour la commémoration du Centenaire de la Commune de Paris a réuni de nombreux historiens français et étrangers. Pendant trois jours, sous les auspices de la Société d'Histoire Moderne et Contemporaine, de l'Institut Français d'Histoire Sociale, de l'Institut d'Histoire Economique et Sociale et du Centre d'Histoire du Syndicalisme de l'Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne), les débats ont jeté des éclairages souvent nouveaux sur des questions importantes. La rédaction de la revue *Le Mouvement social* s'est chargée de la publication des rapports, communications, discussions avec l'aide du Centre National de la Recherche Scientifique, des Ministères de l'Education Nationale et des Affaires Culturelles.

Le thème premier portait sur la place, la nouveauté de 1871 dans la tradition révolutionnaire française. Place dans l'histoire, mais aussi nouveauté par son extension géographique (la province) et la répression qui suivit. Nouveauté aussi, car les fondements d'un Etat, sans modèle préexistant, étaient jetés. Nouveauté enfin, car la Commune de Paris sert d'exemple et de thème de réflexion au Mouvement ouvrier international. Nouveauté surtout, car les rapports de la littérature, de la chanson, du théâtre avec le Politique inauguraient une vaste tradition culturelle de refus ou d'acceptation de la Commune, de refus ou d'acceptation du mouvement socialiste aussi.

Tour à tour, historiens de spécialisations diverses, sociologues, littéraires ont présenté le résultat de leurs recherches, souvent inédites. Aspect essentiel de ce Colloque, l'Histoire s'est ouverte vers d'autres secteurs de recherches; les historiens français ont reçu de précieux appuis dans le cadre d'une réelle pluridisciplinarité. La connaissance des divers aspects de la Commune, de son importance dans l'histoire du Mouvement ouvrier, dans l'histoire des idées, dans l'histoire des sociétés, en est sortie renforcée. Enfin, ce Colloque a été la seule rencontre universitaire de France sur ce sujet.

Bien des questions se posent encore à propos de la Commune. Les actes de ce Colloque en portent témoignage et ne cachent pas les directions de recherches à entreprendre.

Ce Colloque de Paris fait appel à certaines approches méthodologiques modernes. Il permet de mieux saisir dans cette période très courte les changements et les mouvements mêmes de la société. Il coïncide ainsi avec les intentions des animateurs de la revue *Le Mouvement social*.